

concernait le problème des pays sans littoral et certaines des difficultés que quelques-uns d'entre eux éprouvent dans l'expansion de leurs relations commerciales avec le reste du monde. La seconde résolution portait sur la question de stimuler l'évolution et le commerce des moins développés parmi les pays en voie de développement.

De plus, on a longuement discuté des préparatifs de la troisième session de la Conférence. On est convenu de certains points d'un projet d'ordre du jour qui serait finalement dressé au cours de la onzième session du Conseil.

A l'ordre du jour de la dixième session, comme à bien d'autres, s'inscrivait une longue liste de sujets que le Conseil espérait traiter en vue d'aboutir à certaines conclusions. Entre autres, les principes régissant sur le plan international les relations et les politiques commerciales qui favorisent le développement; l'effet, sur le développement, des relations commerciales entre pays de structures économiques et sociales différentes; l'influence des groupes économiques régionaux de pays développés sur le commerce international, y compris sur le commerce des pays en voie de développement; l'expansion commerciale, la coopération économique et l'intégration régionale des pays en voie de développement.

A la seconde partie de la dixième session, le Conseil s'occupera de problèmes administratifs et autres qu'il n'a pu régler à la première. La réunion aura lieu à Genève pendant la première semaine de mars 1971.